

SECOURS OPERATIONNEL EN SITUATION HOSTILE ET EN MILIEU TRES DEGRADE (SC1)

TERMES DE REFERENCE EXPERT

**2 experts non principaux au profit de la Direction
Générale de la Garde Nationale (DGGN) pour :**

**SECOURS OPERATIONNEL EN SITUATION HOSTILE ET
EN MILIEU TRES DEGRADE (SC1)**

Validé en réunion du 5 mai 2022

Composante

Composante 2 « Appui à la sécurisation des frontières »
(Cf. OS2)

Résultat

R.2.1 : Les capacités opérationnelles de la surveillance des
frontières terrestres sont renforcées, notamment avec la création de Centres de Commandement
et de Soutien Opérationnel (CCSO).

Activité

« Secours opérationnel en situation hostile et très dégradée SC 1 »

A.2.1.4.SCO1.1-DGGN - A.2.1.4.SCO1.2-DGGN - A.2.1.4.SCO1.3-DGGN

A.2.1.4.SCO1.4-DGGN - A.2.1.4.SCO1.5-DGGN

Expertise non principale Européenne

Nombre d'ENP : 2

Expertise non principale Senior Locale

Lieux de la mission

Oued Zarga

LIMITE DE CANDIDATURE

20 Mai 2022

DURÉE DE LA MISSION

Court Terme

ZONE GÉOGRAPHIQUE

Pays De La Méditerranée Et
Du Golfe

Durée provisoire de la mission

Nombre de jours en présentiel : 5 jours X 5 sessions X 2 experts par session = 25 jours X 2 experts

1 ENP 25 jours d'expertise

1 ENP 25 jours d'expertise

Date limite de candidature

1. Contexte de la mission

L'objectif général du Programme est d'appuyer le secteur de la sécurité à définir et mettre en œuvre un processus de réforme institutionnelle, renforçant sa capacité à remplir efficacement son mandat sécuritaire répondant aux besoins du peuple tunisien et dans le respect des valeurs démocratiques, des libertés et des droits de l'homme tels que garantis par la Constitution et l'Etat de droit.

Les objectifs spécifiques du PARMSS sont :

1. Réformer et moderniser les forces de sécurité intérieure conformément aux standards internationaux et aux droits de l'homme.
2. Accompagner la restructuration et le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des services de l'Etat concourant à la sécurité des frontières terrestres et maritimes pour lutter contre les nouvelles formes de criminalité dont le terrorisme.
3. Renforcer et moderniser les capacités des services de renseignements du ministère de l'intérieur et des autres institutions nationales impliquées dans la lutte contre le terrorisme dans la recherche, la gestion et l'analyse des informations pour une sécurité intérieure plus efficace.

La présente mission s'inscrit dans la composante 2 décrite ci-dessus pour l'atteinte du résultat **R2.1 : « Les capacités opérationnelles de la surveillance des frontières terrestres sont renforcées, notamment avec la création de Centres de Commandement et de Soutien Opérationnel (CCSO). »**.

L'objectif opérationnel est de renforcer la capacité d'intervention des patrouilles de la Garde Nationale en disposant pour les unités de l'avant (zones frontalières) de techniques immédiates de mise en sécurité et de préservation des chances de survie des blessés. Il s'agit de savoir combiner le secours de l'avant lors d'un engagement avec usage de la force ou à l'occasion d'agression terroriste, sous le feu des armes.

Résultats envisageables de l'action

- Résultats intermédiaires (effets) : Par déclinaisons et transferts des savoirs, les unités exposées disposeront de personnels en capacité de traiter les blessés tout en sachant manœuvrer jusqu'à la sauvegarde de l'unité complète.

Résultats finaux (impacts) : A termes, les unités seront en mesure de réduire le nombre de pertes humaines et de handicaps au sein des forces opérationnelles de la DGGN.

2. Objectifs et résultats attendus de l'activité

Objectifs de l'activité

Sur la base des connaissances actuelles à l'international en matière de secours au combat ; mettre en place et conduire une action de formation destinée à des membres des unités opérationnelles frontalières de la DGGN disposant des connaissances initiales des premiers secours. Cette formation sera suivie de la formation SC2.

- Objectif pédagogique principal : A l'issue de la formation les apprenants devront maîtriser les premiers gestes de secours dans un contexte très hostile.
- Objectifs pédagogiques secondaires : A l'issue de la formation les apprenants devront :
 - Avoir bénéficié d'une réactivation mémoire (les gestes de premiers secours)
 - Savoir mettre en posture les blessés selon le cas d'espèce (typologie des blessures)
 - Traiter les différents cas d'hémostase externe
 - Traiter les blessures de thorax ouvert
 - Utilisation kit individuel de premier secours.

Résultats attendus de l'activité

- Résultats immédiats (extrants) : Dès leur retour en unité, les apprenants seront en mesure de mettre œuvre immédiatement les techniques de secours au combat de premier niveau et seront en mesure de suivre la formation du niveau immédiatement supérieur (SC2).

1. Recrutement d'expertise

1. Soumission des candidatures

Envoi de la candidature par mail, comprenant le CV (modèle européen) de l'expert, une copie d'un document d'identité valide avec photo, ainsi que d'un paragraphe de présentation et de motivation dans le corps du mail. De plus, l'expert devra présenter une note méthodologique portant sur sa vision de la mission et le déroulement des activités.

Veuillez nous faire parvenir votre candidature par **voie électronique aux adresses e-mail suivantes de l'équipe d'AT PARMSS** :

Publication sur le site de CIVIPOL :

- Mme Maria ANGULO, Directrice du projet : angulo.m@civipol.fr
- Mr Jean-Marie DIOT, Chef d'équipe : jean-marie.diot@experts.civipol.fr
- Mr Jean-Philippe VERNE, Expert principal : jp.verne@experts.civipol.fr

Merci de mentionner dans l'objet « candidature PARMSS Tunisie - SECOURS OPERATIONNEL EN SITUATION HOSTILE ET EN MILIEU TRES DEGRADE (SC1) »

Les candidatures incomplètes ou hors délais ne seront pas étudiées.

1. 2. Présélection des candidatures

Seules les candidatures correspondant à chaque critère de sélection des profils d'expert recevront un avis de présélection.

1. 3. Soumission de la note méthodologique

L'expert présélectionné devra soumettre à l'AT PARMSS une note méthodologique qui respectera les éléments contenus dans les termes de référence et la note de cadrage de l'activité qui sera transmise par l'AT PARMSS. Cette note précisera son avis sur la mission telle qu'il l'a comprise et le déroulement prévu de l'activité au regard des objectifs pédagogiques de la formation.

1. 4. Évaluation des candidatures

L'évaluation des candidatures sera assurée par CIVIPOL et par le comité d'évaluation du pouvoir adjudicateur. Seuls les candidats retenus seront contactés par l'AT PARMSS pour la suite des formalités propres de la mobilisation.

2. Déroulement de l'action

1. Activités prévues (directement en lien avec l'action)

• Préparation et conception des activités

L'expert devra présenter sur la base de la note de cadrage transmise par l'AT PARMSS un dossier pédagogique :

- Rappel de la vision de la mission
- Les parcours de formation séquencés (progressions) précisant les différents objectifs pédagogiques et l'intégration des évaluations diagnostiques, formatives et sommatives, les exercices pratiques ou mises en situation, etc.
- Conception des mallettes pédagogiques qui seront remises en fin de formation.
- Compilation numérisée de la documentation pédagogique d'accompagnement.
- La demande de moyens pédagogiques spécifiques (salle informatique, logiciels, équipements professionnels, appareils spécifiques, etc.)

• Mise en œuvre de la formation

Les journées de formation seront conduites chaque jour dans les locaux réservés à cet effet.

Une feuille de présence sera renseignée chaque jour et signée par les stagiaires. Ces documents seront remis en fin de formation par l'expert à l'AT PARMSS.

Il en sera de même pour les évaluations.

1. 2. **Évaluations**

L'expert conduira trois types d'évaluation : diagnostiques, formatives et sommatives.

- Diagnostiques : dès le début de la formation pour situer le niveau des connaissances, valoriser les acquis de l'expérience et ajuster l'enseignement au juste niveau sans jamais s'écarter des objectifs initiaux.
- Formatives : afin de repérer les difficultés en cours de formation, d'adapter les stratégies pédagogiques et apporter les aides individualisées.
- Sommatives : afin de formaliser l'acquisition des compétences - elles sanctionneront tant les connaissances que les savoirs-faires.

1. 3. **Livrables attendus et processus de validation**

• **Conception de la formation**[\[1\]](#)

L'expert devra soumettre en amont de la formation à l'assistance technique les documents suivants :

- Les parcours séquencés (progressions) de la formation mentionnant les objectifs pédagogiques, les 3 étapes d'évaluations, les exercices éventuels ou les mises en situation.
- Les méthodes ou les modèles de fiches d'évaluation diagnostiques, formatives et sommatives en rapport avec les objectifs de la formation et à la qualité des apprenants.
- Les malles pédagogiques intégrant tous les supports pédagogiques pour chaque séquence (cours), les documents et annexes associés.
- La liste des moyens et aides pédagogiques spécifiques et indispensables à mettre à sa disposition.

• **L'analyse qualité des résultats des évaluations initiales et continues**

L'analyse qualité de expert s'appuiera sur les différentes évaluations et leur évolution entre le début de la formation et la fin de la formation.

• **Documentation pédagogique**

Le dossier pédagogique : les supports de cours (conçus par l'expert) seront remis aux candidats, sous format numérique, à l'issue de la formation. (Ex : Dossier de cours : documents, présentations, bibliographie, vidéo, etc.).

• **Evaluation « à chaud » de la formation par les stagiaires**[\[2\]](#)

Les stagiaires réaliseront une évaluation « à chaud » à l'issue de la période de formation selon un modèle d'évaluation commun à toutes les formations, réalisé par l'assistance technique et validé par le Coordonnateur National du PARMSS.

Rapport[3] de fin de mission :

A l'issue de chaque activité complète de formation par bénéficiaire, l'expert produira un rapport de fin de mission, adressé au pouvoir adjudicateur, dans lequel seront exposés les éléments clés de l'activité, notamment, sans pour autant que cette liste soit exhaustive :

- - Des éléments sur le contexte de l'intervention et la situation dans le secteur concerné. Un rappel succinct des Termes de références, de la mission et des résultats attendus
 - La fiche synoptique de l'activité
 - La description des acteurs ou services rencontrés.
 - La description des tâches réalisées et des résultats obtenus.
 - L'analyse qualité de la formation au regard des résultats des évaluations des stagiaires et du stage (évolution des apprenants sur la base des évaluation réalisées).
 - Des préconisations pour le renforcement des capacités dans la formation concernée
 - Recommandations pour la suite
 - Annexes :
 - L'agenda de l'activité
 - La liste (Excel) des personnes rencontrées – Format du Programme
 - Les listes de présence établies au cours de la formation – Format du Programme
 - Les productions documentaires demandées.

3. Profil requis de l'expertise

Pour la réalisation de cette mission il est requis le concours de 2 experts non permanents.

Domaines d'expertise

- SECOURS OPERATIONNEL EN SITUATION HOSTILE ET EN MILIEU TRES DEGRADE (SC1)

Qualifications (études et formation)

Compétences spécifiques

- Infirmier militaire ou officier ou sous-officier : certifié instructeur ou moniteur de secours au combat du ministère de l'intérieur, ou de la défense ou du service de santé des armées, spécialisé dans le secours opérationnel au combat.
- SAVOIR : Maîtrise parfaite des techniques de secours au combat.
- SAVOIR-FAIRE : Maîtrise des principes de l'andragogie et dans le domaine de la conception et la mise en œuvre des transferts de compétences.
- SAVOIR-ETRE : Capacité d'adaptation.

Expérience professionnelle générale

- Expérience de plus de 15 ans en qualité de cadre dans les unités de médecine de l'avant, ou dans les unités opérationnelles de contact.

- Expérience de plus de 10 ans dans le secours au combat.

Expérience professionnelle spécifique en relation avec la mission

Connaissances

- Expérience dans les 3 dernières années en qualité de formateur spécialisé en secours au combat.
- A défaut de diplôme d'étude de médecine, disposer des habilitations, certifications autorisant l'enseignement du secours au combat.
- Avoir une connaissance avérée en pays en situation sécuritaire complexe.

Atouts

- Avoir une expérience en qualité d'ATNP dans le cadre d'un programme UE ou autre.
- Une expérience régionale voire internationale sera considérée comme un plus, de même qu'une expérience probante relative aux dispositifs de formation de la sécurité civile.
- Expériences préalables de la coopération technique internationale.
- Arabe courant.

Langues

- Parfaite maîtrise du français et excellentes capacités de communication orale et écrite

4. Période, calendrier indicatif et lieu de la mission

Pour la réalisation de cette mission il est requis le concours de 2 experts non principaux.

Phase 1 : Préparation de la mission

Actions

- Prise de contact avec le Coordonnateur et de l'AT du PARMSS ;
- Remise des livrables,
- Identification du site d'emploi,
- Préparation matérielle de la formation.

Résultats attendus

- Remise des livrables : Dossier pédagogique préalable (progression de la formation – objectifs pédagogiques par séquences – fiches d'évaluation, etc.)
- Prise de contact avec l'UGP, l'assistance technique et le représentant des bénéficiaires

Phase 2 : Mise en œuvre des cinq sessions de formation : 5 sessions x 5 jours x 2 experts par session : 25 jours X 2 experts par session

Actions

- Evaluation diagnostique
- Déroulement du parcours

- Evaluations formatives
- Evaluation sommative

Résultats attendus

- Le maximum d'apprenants est au niveau des compétences attendues.

Période calendaire

Dates provisoires :

- Session 1 : Du 23/05/2022 au 27/05/2022
- Session 2 : du 30/05/2022 au 03/06/2022
- Session 3 : du 06/06/2022 au 10/06/2022
- Session 4 : du 13/06/2022 au 17/06/2022
- Session 5 : du 20/06/2022 au 24/06/2022

Phase 3 : Clôture des formations (inclue dans la phase 2)

Actions

- Attribution des certificats de formation
- Rédaction du projet de rapport
- Débriefing avec l'assistance technique

Résultats attendus

Remise des livrables à l'assistance technique (fiches de présence, évaluations des stagiaires et de l'expert, dossier et mallettes pédagogiques, etc.) en version numérique.

Période calendaire

Dates provisoires :

Les vendredis après-midi à l'issue de chaque session(livrables spécifiques), puis le 24/06/2022 pour la clôture définitive et les livrables.

5. Fin mission

Il est demandé à l'expert non-principal d'établir, dans la quinzaine suivant la prestation :

- Un rapport de mission final avec ses livrables, qui seront délivrés en version informatique.

Expert mobilisé par CIVIPOL :

- Mme Maria ANGULO, Directrice du projet : angulo.m@civipol.fr
- Mr Jean-Marie DIOT, Chef d'équipe : jean-marie.diot@experts.civipol.fr
- Mr Jean-Philippe VERNE, Expert principal : jp.verne@experts.civipol.fr

[1] L'assistance technique pourra aider le cas échéant à leur modélisation

[2] L'expert aura connaissance des critères d'évaluation « à chaud » des stagiaires.

[3] Un modèle de rapport et une notice explicative seront remis aux experts au début de la mission.

